Government of Canada | Gouvernment du Canada

Canadian General Standards Board | Office des normes générales du Canada

CAN/CGSB-3.14-2018

CORRIGENDUM No. 1
RECTIFICATIF N^O 1

ICS 75.160.20

CORRIGENDUM

January 2019

Propane for fuel purposes

6 Detailed requirements

6.12 Ethyl mercaptan[f], mg/L

The correction only applies to the French version.

RECTIFICATIF

Janvier 2019

Propane utilisé comme carburant

Exigences particulières

Éthylmercaptan[f], mg/L

Remplacer la première phrase dans la note « f » du tableau par la phrase suivante :

Pour consigner ce paramètre, des volumes dosés (mesurés) peuvent être utilisés au lieu des essais analytiques lorsque le composant est ajouté.

©HER MAJESTY THE QUEEN IN RIGHT OF CANADA, as represented by the Minister of Public Services and Procurement, the Minister responsible for the Canadian General Standards Board (2019). No part of this publication may be reproduced in any form without the prior permission of the publisher.

© SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA, représentée par la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, la ministre responsable de l'Office des normes générales du Canada (2019). Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite d'aucune manière sans la permission préalable de l'éditeur.

Canada

Experience and excellence
Expérience et excellence